



## CLASSE DGA

### Retard d'apprentissage (code 10)

*L'élève qui présente la caractéristique de retard d'apprentissage est celui ou celle qui présente des difficultés persistantes depuis au moins un an dans l'une ou l'autre des matières de base. L'élève ne répond pas aux critères de réussite attendus en langue d'enseignement ou en mathématique au cours ou en fin de cycle et des mesures d'appui ont été mises en place ainsi qu'un plan d'interventions adaptées. L'élève référé en classe DGA doit présenter un retard significatif et l'analyse de ses besoins indique que l'élève ne peut être scolarisé en classe régulière même avec du soutien en orthopédagogie. Les avantages pour cet élève de fréquenter une classe DGA sont supérieurs à la perte d'appartenance à son école de quartier. **Sauf exception, l'élève référé vers un point de service DGA doit avoir bénéficié d'une année de scolarisation supplémentaire dans un cycle.***

### Documents à fournir au dossier de l'élève

- Obligatoires :**
- ① Lettre d'information et d'acceptation de service (document 12)
  - ② Certificat de naissance
  - ③ Bulletins en cours (au moment de l'admission) et antérieurs
  - ④ Photocopie de la carte d'absences
  - ⑤ Synthèse des informations sur l'élève (document 11)
  - ⑥ Plan(s) d'intervention adapté(s)
  - ⑦ Document « Analyse de la situation de l'élève en regard des critères de réussite attendus » (document 7.1 ou 7.2 ou 7.3)
- Complémentaires :**
- ① Rapports de professionnels :
    - a) Orthophonie
    - b) Audiologie
    - c) Psychologie
    - d) Neurologie
    - e) Pédopsychiatrie
    - f) Psychoéducation
  - ② Formulaire d'autorisation de transmission de dossier (document 14)
  - ③ Rapport d'évaluation pédagogique
  - ③ Rapport d'évaluation orthopédagogique

**Remarques :**

---

---

---